

La collecte des films

Il se cache encore des bobines dans les caves, greniers et vieilles armoires... Aidez-nous à retrouver les films anciens ou plus récents et continuer de les préserver.

La Cinémathèque de Bretagne recherche tout film représentant un témoignage de notre culture et de notre histoire régionale : fictions, documentaires, films de commande ou institutionnels, travaux d'associations ou films de formation, films amateurs (films de famille, films de vacances, reportages sur des fêtes de villages ou manifestations publiques...).

En déposant vos films, vous participez à l'enrichissement de la mémoire régionale. Une copie DVD du film ou un fichier numérique est remis gracieusement à chaque déposant. De la même façon, si vous possédez du matériel cinématographique - projecteur, caméra - ou tout objet en rapport avec le cinéma, vous pouvez également proposer un dépôt ou un don à la Cinémathèque.

Le parcours d'une archive

Le dépôt d'un film ne se résume pas à un simple passage à la Cinémathèque ou à l'envoi d'un colis. Il s'agit d'un parcours complexe au sein de la structure, qui débute par un dépôt provisoire au cours duquel l'un des collecteurs prend connaissance d'un fonds, en le visionnant avec ou sans le propriétaire des images : il évalue l'état des supports et la nature de leurs contenus d'après des critères de sélection patrimoniaux. Cette première phase aboutit soit à une acceptation totale ou partielle du fonds, soit à un refus : les éléments écartés sont restitués.

En parallèle, le collecteur initie un travail de documentation en recueillant toute information disponible sur l'auteur et ses images, et en décrivant les contenus pour préparer leur indexation dans la base de données de la cinémathèque. Ce moment essentiel à la compréhension d'un fonds, pour le rendre ensuite visible, ira jusqu'à son terme après signature des contrats de dépôt et de cession de droits, qui composent le socle d'une relation durable entre la cinémathèque et le propriétaire devenu déposant.

Le traitement technique incluant la numérisation du fonds constitue la toute dernière étape de ce parcours dont la finalité est la remise gratuite d'une copie vidéo, en contrepartie d'une conservation et d'une valorisation des images par la structure qui les accueille. Le délai de traitement, variable selon le volume du fonds, demande de la part du déposant patience et compréhension, la cinémathèque prenant en charge de nombreux dépôts.

Pourquoi déposer ?

Déposer, c'est contribuer à la création d'une mémoire collective audiovisuelle de Bretagne. Les films sont un étonnant témoignage de notre culture et de notre histoire. Déposer, c'est sauver nos films pendant qu'il en est encore temps ! Les films sont menacés par un processus inexorable de destruction ou de détérioration s'ils ne sont pas correctement conservés.

Comment déposer ?

Pour déposer, il faut prendre contact avec nos services à Brest et Nantes. Dès la première rencontre, vous participerez à l'approche des films en fournissant toute information utile (données biographiques, dates, lieux, etc.) Un recensement sera fait en votre présence et un reçu provisoire délivré. Le collecteur vous recontactera à l'issue du visionnage pour proposer ou non un dépôt à la cinémathèque. Ce dépôt sera formalisé par les contrats de dépôt et de cession de droits qui établissent une liste précise des éléments confiés.

Et si vous donniez vos films, affiches, documents ou vos matériels de cinéma ?

Pour les personnes souhaitant œuvrer concrètement et durablement pour la création d'un fonds d'archives cinématographiques et audiovisuelles régionales au sein de la Cinémathèque de Bretagne, il est possible également de donner ses films ou ses matériels au lieu de les déposer. Un acte de donation est alors signé.

Et les vidéos ?

La Cinémathèque de Bretagne rassemble les réalisations audiovisuelles en vidéo (de préférence sur supports professionnels) sans garantie de conservation compte tenu de la fragilité des supports magnétiques. Les vidéos sont transférées sur un support numérique récent pour assurer la pérennité des œuvres.